

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Date de dernière mise à jour : 11/04/2025

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées « CGV ») sont applicables dans leur intégralité à toute commande (ci-après désignée « Commande ») passée par le Client (le « Client ») au Fournisseur (« Sowatt Solutions »), qu'il s'agisse d'exécution de Prestations de services (ci-après désignés « Services ») accompagnée ou non de la vente de biens (ci-après désignés « Produits »). Le terme « Fourniture » désigne aussi bien les « Produits » que les « Services ».

Sowatt Solutions est une société par actions simplifiée (SAS), dont le siège social est situé au 158 rue des Epinettes, 73290 LA MOTTE SERVOLEX en FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY, sous le numéro 903 356 970.

Toute Commande emporte reconnaissance par le Client d'avoir une parfaite connaissance des présentes CGV et une adhésion pleine et entière aux dites CGV, quand bien même la commande se référerait à des conditions générales d'achat du Client.

Les présentes CGV prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du Client, et ne sont susceptibles d'être modifiées que par accord écrit et préalable de Sowatt Solutions. La société Sowatt Solutions ne peut modifier unilatéralement les présentes CGV.

2. Définitions

Conditions générales de Vente Sowatt Solutions : Les présentes conditions générales sont applicables sans restriction ni réserve, au Client désirant utiliser les services proposés par Sowatt Solutions.

Fourniture : Désigne l'ensemble des biens, y compris les Produits et les Services, vendu par le Fournisseur.

Borne : Équipement permettant la recharge des véhicules électriques, offrant une alimentation électrique sécurisée et conforme aux normes en vigueur.

Véhicule électrique : un véhicule qui est entièrement actionné par un moteur électrique, lequel véhicule utilise l'électricité qui est stockée dans une batterie, rechargeable par l'utilisation d'une Borne de recharge.

Carte de recharge : Badge RFID permettant l'accès à une ou plusieurs bornes de recharge de manière sécurisée. Un badge est lié à un Client. Les Cartes de recharge sont soumises à des Conditions Générales d'Utilisation, différente du présent document et disponible sur le site de sowatt.

Réseau Sowatt Solutions : l'ensemble des points de recharge dont Sowatt Solutions où le groupe Jean Lain est propriétaire et opérateur, c'est à dire qu'il en assure l'exploitation et la maintenance. Sur ces

points de recharge, Sowatt Solutions peut notamment contrôler les tarifs appliqués et exercer le contrôle de l'accès à des tiers.

Réseau Partenaires : Cela inclut tous les points de recharge en dehors du réseau de Sowatt Solutions, où le Client peut recharger son Véhicule électrique en s'identifiant avec la Carte Sowatt Solutions.

Threeforce BV : Il s'agit d'un sous-traitant de Sowatt Solutions. Threeforce est responsable de la facturation des abonnements ainsi que des recharges effectuées avec la Carte de recharge Sowatt Solutions. Sa prestation inclut également la gestion des prélèvements automatiques ainsi que le recouvrement.

Payplug : offre de paiement en plusieurs fois offerte par notre partenaire bancaire Oney. Sous réserve de condition et d'acceptation par Sowatt Solutions, Oney et le Client, ce dernier peut étaler ces paiements en plusieurs fois. Cette offre est une offre de crédit. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Offre facultative Supervision et/ou Maintenance : offre de service, sans engagement proposée par Sowatt Solutions.

3. Formation du contrat

À défaut d'indication différente dans l'offre de Fourniture adressée par Sowatt Solutions au Client, toute offre de Fourniture est valable trente (30) jours à compter de son émission par Sowatt Solutions. Le Client, s'il l'accepte, doit faire parvenir à Sowatt Solutions dans le délai de validité susvisé sa Commande conforme en tous points à cette offre ou, à défaut, le devis signé de sa part. Sowatt Solutions se réserve le droit de mentionner des réserves à réception de la Commande du Client.

Pour les contrats conclus à distance avec des particuliers, le Client dispose d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, tel que détaillé à la sections 18 des présentes CGV.

Le fait pour Sowatt Solutions de ne pas appliquer à un quelconque moment une disposition des présentes CGV ou de ne pas en demander l'application par l'autre partie ne pourra en aucun cas être considéré comme constituant une renonciation à ladite disposition.

Les présentes Conditions Générales sont datées de manière précise et pourront être modifiées et mises à jour par la société Sowatt Solutions. Il est toutefois précisé que les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur au moment de la souscription au contrat **et ne peuvent être modifiées unilatéralement par Sowatt Solutions sans l'accord écrit du Client**. Ainsi, les modifications apportées aux présentes Conditions Générales ne s'appliqueront pas aux garanties et avantages déjà souscrits, **sauf accord exprès des parties**.

4. Autonomie des clauses et articles

Si l'une des stipulations des CGV était pour quelque raison que ce soit invalide ou inapplicable, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les Parties s'engagent alors à renégocier de bonne foi ladite stipulation invalide ou inapplicable de manière à rétablir une disposition aussi proche que possible de l'intention originelle des Parties, et en conformité avec les lois applicables.

5. Droits de propriété intellectuelle

Sowatt Solutions demeure propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, protégeables ou non, portant sur les Fournitures livrées, que ces droits soient (1) antérieurs à (ci-après désignés « Connaissances Antérieures ») ou (2) le résultat de (ci-après désignés « les Résultats ») l'exécution de sa prestation pour le Client.

Sowatt Solutions et le Client pourront déroger aux dispositions de l'alinéa précédent uniquement par accord écrit et signé respectivement par leurs représentants habilités.

Sowatt Solutions se réserve le droit de reproduire, sous forme de photographies, les Fournitures aux fins de les diffuser notamment sur son site Internet ou ses documents commerciaux et d'illustrer ainsi son savoir-faire.

6. Droit applicable

Tout litige auquel pourrait donner lieu la formation et l'exécution des présentes CGV ou qui en serait la suite ou la conséquence, sera, de la compétence exclusive du Tribunal du lieu du siège social de Sowatt Solutions.

Pour les Clients particuliers, conformément aux dispositions du Code de la consommation et de l'article R.631-3 du Code de procédure civile, le Client peut également saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté ou de réclamation à l'occasion d'une commande, l'Acquéreur peut s'adresser au Vendeur pour trouver une solution amiable.

7. Documents contractuels – ordre de prévalence

Le contrat de vente sera formé par les documents suivants classés par ordre de priorité décroissante :

- L'offre de Sowatt Solutions ;
- Les présentes CGV ;
- L'accusé de réception de la commande contenant les éventuelles réserves formulées par Sowatt Solutions ;
- La Commande du Client ;
- La documentation technique (spécifications techniques et/ou cahier des charges) du Client ;

En cas de conflit ou de contradiction dans ou entre ces documents, la préférence sera donnée selon le rang de priorité de chaque document.

8. Devoir d'information du Client

Il appartient au Client d'exprimer ses besoins et de s'assurer de la bonne compréhension de ceux-ci par Sowatt Solutions. Le Client doit fournir à Sowatt Solutions des informations techniques (le cas échéant un cahier des charges, des photos, des spécifications techniques, etc...) claire, exhaustive, non équivoque, dans sa version la plus récente, et s'impliquer tout au long de la réalisation de la Prestation, notamment en transmettant en temps utile à Sowatt Solutions toute information pertinente sur les caractéristiques de la Fourniture à livrer. En conséquence, aucune garantie ne saurait être mise en œuvre, ou la responsabilité de Sowatt Solutions ne saurait être engagée, en cas (1) d'inadéquation de la Fourniture par rapport aux besoins du Client dès lors que cette Fourniture est conforme à la documentation technique remise par le Client, ou en cas (2) de non-conformité de la Fourniture dès lors que celle-ci résulte d'une documentation technique insuffisamment claire ou précise (y compris erreur d'interprétation).

Dans ce cas, le Fournisseur peut être amené à modifier son Offre au vu des nouvelles informations collectées, notamment sur place.

9. Gestion des données personnelles

Dans le cadre de la gestion des commandes, du suivi après-vente et de la relation commerciale, Sowatt Solutions collecte et traite certaines données personnelles des Clients. Ces données sont indispensables pour le traitement et l'exécution des commandes, ainsi que pour le suivi et l'amélioration des services proposés.

En acceptant les présentes Conditions Générales de Vente, le Client consent expressément à la collecte, à l'utilisation et à la conservation de ses données personnelles par Sowatt Solutions, conformément à la législation en vigueur.

Les données personnelles collectées sont également utilisées dans le cadre de la politique de confidentialité de Sowatt Solutions, disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.sowattsolutions.com/politique-de-confidentialite/>. Cette politique détaille les droits du Client concernant ses données personnelles, notamment le droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité des données, ainsi que les modalités d'exercice de ces droits.

Sowatt Solutions s'engage à assurer la protection des données personnelles de ses Clients et à ne les utiliser qu'aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, en conformité avec la réglementation applicable.

10. Prix – Pénalités de retard

Les prix des Fournitures sont fixés dans l'offre, à défaut d'indication contraire les prix sont en Euros, ils sont stipulés hors taxe, et n'incluent, pour les Produits, aucun frais d'emballage, de port, d'assurance ou autre.

Les prix sont révisables selon l'indice et à l'échéance indiquée dans l'Offre.

En tout état de cause, les prix seront révisés en cas de modifications majeures des conditions de l'offre tel que notamment inflation annuelle supérieure à deux pourcent (2%), ou augmentation du prix des matières premières, ou évolution non favorable du cours de la monnaie dans laquelle les achats sont réalisés par Sowatt Solutions auprès de ses fournisseurs.

Le paiement s'effectue dans les trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

Toutes les factures sont payables comptant et sans escompte. Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation ou être suspendu pour quelque raison que ce soit. Tout litige concernant une facture doit être notifié dans les 30 jours suivant la date d'émission de la facture.

Toute livraison partielle donne lieu à facturation correspondante.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, à titre de clause pénale sur les sommes dues et à compter de la date d'échéance non respectée, des pénalités calculées sur la base de 3 fois le taux légal depuis la date à laquelle le paiement devait intervenir, jusqu'à celle du paiement effectif. Ces pénalités seront dues de plein droit et sans mise en demeure préalable. Les fournitures, même livrées, restent notre propriété jusqu'à complet règlement tel que stipulé à l'article ci-dessous intitulé : « Transfert de propriété ». Faute de paiement par l'Acquéreur au terme convenu, la vente se trouve résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable, l'assignation en résolution en tenant lieu.

Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Tous les frais supplémentaires excédant le montant de l'indemnité forfaitaire qui seraient occasionnés pour le recouvrement de toute somme due sont à la charge du Client.

Ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant l'expiration du délai figurant sur la facture.

Dans l'hypothèse de la réédition d'une facture demandée par le Client, et ce quel qu'en soit le motif, l'échéance de paiement de cette facture demeure celle de la date d'édition de la facture initiale.

Sowatt Solutions est autorisée à appliquer des frais administratifs pouvant atteindre vingt euros (20 €) pour la réémission d'une facture.

11. Acompte

Un acompte peut être exigé lors de la validation d'une commande, représentant environ 40% du montant total de l'offre de fourniture. Le montant exact de l'acompte sera précisé dans le devis ou la proposition commerciale.

Le versement de cet acompte formalise l'engagement des parties et constitue un premier paiement sur le montant total de la commande. En cas d'annulation de la commande par le Client après le versement de l'acompte, celui-ci ne pourra pas être remboursé, sauf accord contraire expressément convenu entre les parties.

Le solde de la commande devra être réglé selon les modalités prévues à l'article 12 des présentes Conditions Générales de Vente.

12. Modalité de paiement – mode de paiement

Toute facture peut être réglée par :

- Chèque à l'ordre de Sowatt Solutions SAS, à envoyer par courrier postal à : SOWATT SOLUTIONS – 11 rue de la Dent du Chat – 73420 VOGLANS – France.
- Virement bancaire, en indiquant le numéro de la facture en libellé de virement, aux coordonnées bancaires indiquées en pied de page de la facture.
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais par carte bancaire avec Oney Bank

Notre partenaire Oney Bank propose une solution de financement dénommée « 3x 4x Oney ».

Ce financement personnalisé à chaque commande du Client permet au consommateur de payer ses achats de produits et/ou prestation de services de 100€ à 3000€ en 3 ou 4 fois par carte bancaire.

Ce financement peut être proposé au Client avec ou sans frais, selon le choix précisé par le partenaire dans son parcours de vente, et dans les conditions et les modalités suivantes :

Conditions : Cette offre est réservée aux particuliers (personnes physiques majeures) résidant en France et titulaires d'une carte bancaire Visa et MasterCard possédant une date de validité supérieure à la durée du financement choisie. Les cartes à autorisation systématique notamment de type Electron, Maestro, Nickel etc... ainsi que les e-cards, les cartes Indigo et American Express ne sont pas acceptées.

Modalités de souscription : Voir avec votre conseiller Sowatt Solutions.

Le Client est alors redirigé vers la page internet 3x 4x Oney affichant le récapitulatif détaillé de la commande et la demande de financement personnalisée, qu'il doit ensuite valider.

Le Client saisi ses informations personnelles ou, s'il dispose d'un compte 3x 4x Oney, il s'identifie au moyen des identifiants de connexion liés à son compte 3x 4x Oney. Le Client prend connaissance des conditions générales de paiement en plusieurs fois auxquelles il souhaite souscrire qui lui sont fournies sous format PDF afin qu'il puisse les lire, les imprimer et les enregistrer avant de les accepter.

Le Client notifie ensuite son acceptation électronique par la case à cocher correspondante.

Le Client reconnaît que le « double clic » associé à la case à cocher sur la prise de connaissance des conditions générales vaut consentement à contracter et constitue une acceptation irrévocable et sans réserve des conditions générales du produit.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par Oney Bank constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre le Client et Oney Bank.

Si le Client demande à bénéficier d'une solution de financement proposée par Oney Bank, les informations en rapport à sa commande seront transmises à Oney Bank, qui les utilisera à des fins d'étude de sa demande pour l'octroi, la gestion et le recouvrement de crédit.

Oney Bank se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande de financement en 3x 4x Oney. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jour pour renoncer à son crédit.

Fonctionnement : Le paiement en 3 ou 4 fois par carte bancaire permet au Client de régler la commande effectuée sur le site marchand de la façon suivante :

- un apport obligatoire, débité le jour de la confirmation de l'expédition de votre commande ;
- deux ou trois mensualités, correspondant chacune à un tiers ou un quart de la commande, prélevées à 30 et 60 jours après pour le 3 fois et à 30, 60 et 90 jours après pour le 4 fois, lesquelles comprennent, en cas de 3x 4x avec frais, des frais correspondants à 1,45% du montant total de la commande pour un 3 fois et à 2,2 % pour un 4 fois (dans la limite de 15€ maximum pour un paiement en 3 fois et de 30€ maximum pour un 4 fois). En cas de financement sans frais proposé par le Partenaire, aucun frais supplémentaire au montant de l'achat ne sera prélevé au Client.

Afin de mieux comprendre le mode de fonctionnement du 3x 4x Oney par carte bancaire, voici quelques exemples :

- Exemples de 3x 4x Oney par carte bancaire, avec frais, à partir de 100€ d'achat et jusqu'à 3000€ :

Exemple pour le paiement en 3 fois : Pour un achat de 150€, apport de 52,18€ puis 2 mensualités de 50€.

Crédit d'une durée de 2 mois au TAEG fixe de 19,31%. Coût du financement : 2,18€ dans la limite de 15€ maximum.

Exemple pour le paiement en 4 fois : Pour un achat de 400€, apport de 108,80€ puis 3 mensualités de 100€.

Crédit sur 3 mois au TAEG fixe de 19,61%. Coût du financement : 8,80€ dans la limite de 30€ maximum.

- Exemples de 3x 4x Oney par carte bancaire, sans frais, à partir de 100€ d'achat et jusque 3000€ :

Exemple pour le paiement en 3 fois : Pour un achat de 150€, apport de 50€ puis 2 mensualités de 50€.

Crédit sur 2 mois au TAEG fixe de 0%. Coût du financement 0€.

Exemple pour le paiement en 4 fois : Pour un achat de 400€, apport de 100€ puis 3 mensualités de 100€.

Crédit sur 3 mois au TAEG fixe de 0%. Coût du financement 0€.

13. Prérequis à l'installation

13.1 Débarrage / dégagement

L'Acheteur doit préparer le site conformément aux exigences suivantes afin de garantir une intervention efficace et sécurisée des techniciens du Fournisseur:

- Pour les professionnels, convenir avec le Fournisseur avec un préavis raisonnable de la date de l'intervention, en précisant les risques particuliers en matière de sécurité.
- Assurer un accès dégagé et pratique aux zones d'intervention, sans encombrement, et fournir un environnement adéquat pour l'installation des équipements.
- Infrastructures : Garantir la disponibilité des services essentiels tels que l'électricité, l'eau et tout autre fluide requis,
- Établir des conditions de travail sans risque.

Un respect scrupuleux de ces conditions est essentiel pour éviter tout impact sur la réalisation des services prévus.

Le Fournisseur se réserve le droit de facturer le temps passé à débarrasser à la place du Client ou tout déplacement d'une intervention qui serait impossible pour les raisons préalablement citées.

14. Linky

Dans le cadre de la gestion dynamique de la Borne, le Fournisseur peut avoir besoin d'une modification du mode du compteur linky du Client. Le passage du mode dit historique au mode dit standard. Cette modification doit être demandée par le Client auprès de son fournisseur d'électricité et pourra être exigé par le Fournisseur 7 jours avant la date prévue d'installation. Pour confirmer cette modification, le Client enverra une photo au Fournisseur, sans laquelle, le Fournisseur se réserve le droit de modifier la date d'intervention.

15. Espace Client

Le Client pourra, si la Borne proposée par le Fournisseur est compatible, accéder aux informations liées à sa Borne depuis son Espace Client.

Le Client accèdera à son Espace Client, espace en ligne où le Client ayant accepté les CGU SOWATT SOLUTIONS pourra retrouver ses facturations (recharges sur des bornes de recharge de véhicules électrique publiques ou privé) et suivre l'activité de sa Borne de recharge. L'Espace Client est disponible à l'adresse suivante : sowattsolutions.evc-net.com ou sur l'application Sowatt solutions.

Sowatt pourra recommander l'usage d'une Carte de recharge, notamment pour sécuriser l'accès à la Borne du Client. La carte est liée à l'Espace Client en ligne.

L'Espace Client et la Carte Sowatt sont soumis à l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation Sowatt Solutions et disponible sur le site internet <https://www.sowattsolutions.com/conditions-generales-de-vente/>.

16. Option supervision et maintenance : abonnement

Le Fournisseur peut proposer au Client une offre d'abonnement facultative sans engagement, qui incluent des services qui sont détaillés dans l'offre commerciale. Cette offre permet notamment au Fournisseur de superviser à distance la Borne du Client.

Cette offre est souscrite pour une durée annuelle ou mensuelle sans engagement.

Le contrat prend effet à compter de la date de livraison de la borne. L'abonnement est renouvelé tacitement d'année en année.

La validité du contrat d'abonnement est conditionnée à l'inscription sur l'Espace Client Sowatt Solutions et à l'acceptation des CGU Sowatt Solutions.

Le Client sera prélevé annuellement et automatiquement d'un montant fixe figurant sur l'offre commerciale pour les frais d'abonnement.

La facture est disponible et accessible sur l'espace Client Sowatt Solutions.

Le Client accepte expressément que ses coordonnées bancaires soient transmises à la société Threeforce BV, sous-traitant de Sowatt solutions pour le prélèvement des frais d'abonnement du contrat. Le Client accepte d'ores et déjà que le prélèvement soit exercé par un prestataire d'une des parties.

Le Client peut également demander la résiliation de son contrat à tout moment moyennant un préavis d'un (1) mois soit en contactant Sowatt Solutions par courrier postale soit par courriel à l'adresse suivante contact@sowattsolutions.com.

Le Client recevra un mail de confirmation de résiliation à l'adresse électronique mentionnée sur le contrat. La résiliation sera effective un (1) mois à compter de la réception du mail par le Client. A partir de cette date, le contrat sera définitivement résilié.

Le Fournisseur a la faculté de résilier sans formalités préalables ni préavis le contrat dans les cas suivants :

- En cas de non-paiement d'une échéance par le Client dans les 10 jours suivants sa date d'exigibilité,
- En cas d'omissions ou d'inexactitudes dans les déclarations du Client à la signature du contrat ou en cours de contrat,

En cas de résiliation dans ces conditions, la part du montant de la cotisation de l'année commencée est due.

Le Fournisseur a la faculté de résilier de plein droit le contrat en cas de décès du Client.

Les délais indiqués dans le présent article sont décomptés à partir de la date d'envoi par l'expéditeur de la lettre recommandée de résiliation, le cachet de la poste faisant foi.

Le Client ne paiera pas de frais de résiliation.

Pour le Client particulier, vous bénéficiez d'un délai de 14 jours pour changer d'avis. Pour ce faire, vous pouvez adresser un mail à contact@sowattsolutions.com ou un courrier à l'adresse suivante : SOWATT SOLUTIONS – 11 rue de la Dent du Chat – 73420 VOGLANS – France. La notification de l'usage de votre droit de rétractation doit se faire dans les 14 jours après la signature de l'offre commerciale. Le cachet de la poste faisant foi dans le cadre d'une notification par courrier. Lors de la notification, veuillez indiquer vos noms, prénoms, le numéro de votre contrat ou de votre facture. Sauf mention contraire, nous vous rembourserons via votre moyen de paiement initial. Conformément à la loi, ce remboursement aura lieu dans les 14 jours suivant la notification de rétractation. **Pour les contrats conclus à distance avec des particuliers, ce délai de rétractation est porté à 15 jours à compter de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation.**

17. Option supervision et maintenance : forfait

Avec votre commande, Sowatt Solutions peut vous proposer une offre de supervision et maintenance, qui incluent des services qui sont détaillés dans l'offre commerciale.

Cette offre permet notamment aux équipes de Sowatt Solutions de surveiller à distance votre Borne.

À l'issue de cette période de maintenance initiale, si le Client souhaite continuer à bénéficier de ces services, il lui faudra renouveler le forfait. Le renouvellement sera proposé via un devis distinct et devra être payé séparément pour continuer à recevoir le support technique et les services de maintenance après l'expiration du forfait initial.

18. Modifications de commande

Toute modification technique de la Fourniture demandée par le Client donne lieu à l'établissement d'une nouvelle offre du Fournisseur et facturation correspondante. Toute modification technique de la Fourniture requise par Sowatt Solutions sera mise en œuvre si le Client l'accepte dans un délai de sept (7) jours à compter de l'émission de l'offre amendée et chiffrée de Sowatt Solutions et donnera lieu à facturation correspondante.

En cas de refus abusif, l'intégralité des dépenses engagées par Sowatt Solutions sera due dans son intégralité par le Client.

19. Livraison – Transport

A défaut d'indication contraire dans l'offre de Sowatt Solutions, la livraison (« Livraison ») est effectuée au lieu indiqué par le Client et conformément au planning convenu entre Sowatt Solutions et le Client.

Les Livraisons partielles ou anticipées doivent être acceptées par le Client.

La Livraison donne lieu par le Client à signature du bordereau de livraison présenté par le transporteur. Toute avarie ou dégât constaté lors de la remise ou du déballage doit faire l'objet de réserves annotées sur le bordereau de livraison du transporteur, et oblige le Client à informer Sowatt Solutions dans les vingt-quatre heures (24 h) de ladite livraison afin, le cas échéant, de préserver les droits de cette dernière.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré au Produit commandé doivent être formulées par écrit dans les huit (8) jours de la Livraison des Produits.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue ni à l'annulation de commandes en cours.

Les retours de Produits ne seront acceptés qu'après accord préalable de Sowatt Solutions, sous réserve qu'ils soient dans leur emballage d'origine et n'aient pas été utilisés.

20. Transfert de propriété – Transfert de risques

Le transfert de propriété s'opère au complet paiement du prix des Fournitures, en principal et accessoires, la remise d'effets de commerce ou de tout titre créant une obligation de payer ne constituant pas en elle-même paiement au sens de la présente clause. Le défaut de paiement d'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des Produits. En cas de procédure collective (dont procédure de sauvegarde) du Client, celui-ci devra immédiatement en aviser Sowatt Solutions afin que la clause de réserve de propriété puisse éventuellement être mise en œuvre.

Le transfert des risques s'opère à la Livraison des Fournitures, date à laquelle le Client supporte les risques de perte, de vol et de détérioration ainsi que les dommages qu'elles pourraient occasionner.

Durant l'intervalle compris entre le transfert des risques et le transfert de la propriété, le Client est le dépositaire des Fournitures dont il assume à ses frais la garde et le parfait état de conservation et de fonctionnement, et souscrit une assurance couvrant notamment les risques de perte, de vol ou de détérioration.

21. Réception des Fournitures

La réception (« Réception ») est l'acte juridique par lequel le Client reconnaît que les Fournitures (y compris les prototypes) sont conformes à la commande acceptée. La Réception vaut acceptation définitive des Fournitures. Par conséquent, toute demande de modification des Fournitures, quelle

qu'en soit la cause, formée par le Client postérieurement à une Réception s'analyse en une dérogation contractuelle donnant lieu à l'émission d'une nouvelle offre spécifique par Sowatt Solutions, et en cas d'accord du Client, d'une Commande correspondante à cette nouvelle offre.

La Réception des Fournitures est donnée par le Client à Sowatt Solutions selon les modalités prévues dans l'offre de Sowatt Solutions, et le cas échéant par la signature par le Client d'un procès-verbal de réception (PVR).

A défaut de délivrance par le Client d'un document signé attestant de la Réception des Fournitures dans les quatorze (14) jours calendaires suivant leur livraison, ou à défaut de réserves motivées et notifiées par le Client dans ce même délai, les Fournitures seront réputées réceptionnées et acceptées sans réserve par le Client.

22. Garantie

La durée pendant laquelle Sowatt Solutions garantit que les Bornes sont conformes aux Documents Contractuels est indiquée dans l'offre ; à défaut elle est de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de leur Livraison.

Toute réclamation devra comporter des détails sur l'utilisation de la Borne, le n° de série de la borne, la date de leur livraison et l'endroit où se trouve la Fourniture défectueuse.

La garantie prévue est une garantie pièce. Le déplacement est à la charge du Client, sauf s'il a souscrit à un contrat de maintenance. La garantie consiste uniquement - au choix du Fournisseur - au remplacement, ou à la réparation gratuite, ou à l'établissement d'un avoir de la valeur du prix facturé de la Borne en cause ou de l'un de ses composants dont le Client a démontré la défectuosité.

La garantie s'applique à tous les nouveaux éléments de la Borne ou à la Borne elle-même selon le cas qui aura été réparé ou remplacé jusqu'à la fin de la garantie initiale.

Pour les Clients particuliers, conformément à l'article L.217-13 du Code de la consommation, tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de 6 mois à compter de la date de la réparation, pour les éléments réparés ou remplacés.

La garantie ne s'applique pas :

- aux opérations de démontage/remontage par une personne non habilitée par Sowatt Solutions,
- aux composants, matières, matériels ou tout autre élément imposés ou fournis par le Client,
- au défaut ou dysfonctionnement causé par un virus informatique sous réserve que le Fournisseur ait pris toutes les précautions nécessaires conformément aux règles de l'art pour éviter l'introduction ou la diffusion de virus informatique, notamment en utilisant un logiciel antivirus à jour des dernières définitions des virus,
- au défaut ou dysfonctionnement consécutif à une insuffisance de surveillance, un non-respect des consignes de stockage, un manque d'entretien, une utilisation anormale des Fournitures ou en désaccord avec diverses règles de compatibilités ou branchement requises par les règles de l'Art, une manipulation ou une modification réalisée par le Client, le fait d'un tiers ou à la Force Majeure,
- les Produits aient été adaptés, réparés ou modifiés par une partie autre que Sowatt

Solutions, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation de pièces de rechange ou la modification du programme de supervision,

- l'utilisation des Produits à proximité de substances explosives ou hautement inflammables, ou à proximité de l'eau, ou lorsque le Produit ou des parties de celui-ci ont été endommagés, ou par des enfants ou des personnes qui ne sont pas en mesure d'évaluer les risques associés au Produit,
- des défaillances du réseau électrique et/ou de l'opérateur du réseau ou de tout autre tiers, indépendantes de la volonté de Sowatt Solutions,
- aux vices apparents ou avaries des Produits non signalés à Sowatt Solutions dans les 2 jours de la livraison (aux fins de l'article L133-3 du Code de commerce),
- aux événement indépendant survenue depuis la livraison (dégât des eaux/vol/vandalisme/incendie) sur les lieux d'installation des Fournitures. En cas de survenance de tels événements, veuillez signaler ces incidents dans les 5 jours ouvrés à Sowatt Solutions, ou dès que possible s'il vous est impossible de le signaler dans les délais. Tout manquement à ce devoir d'information mènera à la nullité des garanties,
- en cas d'usage excessif, ou en cas d'utilisation des Fournitures dans un autre but que celui pour lequel il a été conçu.
- pour les matériels à usage militaire, aux dommages de guerre.

23. Confidentialité

Pendant la durée de la réalisation de la Commande et pendant une durée de 5 ans après son échéance ou sa résiliation, le Client s'interdit, sauf autorisation de Sowatt Solutions, de communiquer à quiconque les études, projets, plans, maquettes, prototypes, dossiers de fabrication, modes d'emploi et de manière générale les informations orales ou écrites et les documents de toute nature qui lui sont fournis par Sowatt Solutions. A cette fin, et en concours au respect des droits de propriété intellectuelle de Sowatt Solutions sur les Fournitures, le Client s'engage à prendre toutes mesures utiles, tant à l'égard de son personnel que de ses propres Clients afin que cette interdiction soit respectée.

24. Force majeure

Sowatt Solutions ne sera pas tenue pour responsable du défaut d'exécution d'une obligation contractuelle si cette exécution a été retardée ou empêchée ou provoquée en raison d'événements ou circonstances imprévisibles et insurmontables qui échappent au contrôle de Sowatt Solutions qui incluent par exemple les faits de guerre, grève, pannes d'équipement, défaut d'approvisionnement et en tout état de cause en raison d'un cas de Force Majeure telle qu'appréciée conformément au droit commun français.

Dans de telles circonstances, Sowatt Solutions préviendra le Client dès que possible par tout moyen, confirmé par écrit (notamment par courrier électronique) ; le contrat liant Sowatt Solutions et le Client est alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance du cas de Force Majeure.

Si le cas de Force Majeure devait durer plus de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, les Parties se rencontreront afin de définir les modalités de poursuite ou de résiliation amiable de la Commande.

25. Responsabilité – Limitation

Sowatt Solutions est responsable, dans les conditions du droit commun, de tous dommages corporels et/ou matériels ayant un lien de causalité direct que Sowatt Solutions, son personnel ou ses sous-traitants pourraient causer au Client à l'occasion de l'exécution de la Commande et résultant des obligations qui lui incombent au titre de la Commande.

La responsabilité totale et cumulée de Sowatt Solutions, quelle qu'en soit la cause, est limitée à cent pourcent (100%) du montant de la Commande en cause.

Sous réserves des dispositions régissant l'ordre public, la responsabilité de Sowatt Solutions ne pourra être engagée que si elle a été prévenue par écrit de l'existence de ces dommages au plus tard deux (2) semaines après la date à laquelle le Client a eu connaissance du dommage concerné.

Sowatt Solutions ne sera pas tenue pour responsable du défaut d'exécution d'une obligation contractuelle si cette exécution a été retardée ou empêchée ou provoquée par le Client ou par un tiers. Sowatt Solutions ne sera en aucun cas responsable d'un dommage consécutifs à des modifications apportées aux Fournitures sans l'accord préalable et écrit de Sowatt Solutions ou d'un quelconque préjudice indirect et/ou immatériel de quelque nature que ce soit, incluant et sans limitation les pertes de données (notamment les données personnelles liées aux abonnements), gain manqué, perte de chiffre d'affaires ou de profit, atteinte à l'image ou à la renommée.

26. Assurance

Sowatt Solutions déclare avoir souscrit les polices d'assurance couvrant les risques encourus du fait de l'exécution de la Commande, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et s'engage à maintenir en vigueur lesdites polices pendant toute la durée d'exécution de la Commande. Sowatt Solutions adressera une attestation d'assurance sur simple demande du Client.

Le Client veillera à déclarer la Borne à sa propre police d'Assurance.

27. Modes de communication entre les Parties

Toute communication, notification ou requête sera considérée comme dûment transmise par une partie à l'autre partie si elle a été délivrée par courrier ou e-mail à l'adresse comme indiqué par chacune des parties.

28. Défauts de paiement

En cas de défaut de paiement par le Client à bonne échéance de l'une quelconque des factures éditées en vertu de la Commande et quinze (15) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Sowatt Solutions et demeurée infructueuse, le Client sera alors dans l'obligation de payer à Sowatt Solutions – outre l'intégralité des sommes dues

majorée des intérêts de retard prévus par l'article 10 - une indemnité en réparation du préjudice subi par Sowatt Solutions et au minimum égale à trente pourcent (30%) du montant total de la Commande, sans préjudice de la mise en œuvre par Sowatt Solutions de tous autres droits ou actions. En cas de défaut de paiement par le Client à bonne échéance, Sowatt Solutions se réserve le droit de suspendre l'accès à la borne du Client.

29. Cession – Sous-traitante

Le Client s'interdit de céder ou transférer à des tiers, en totalité ou en partie, les droits et obligations découlant de la Commande – à l'exception de la cession de créance professionnelle - sans accord préalable et écrit de Sowatt Solutions.

Sowatt Solutions pourra céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie des droits et obligations découlant de la Commande, sous réserve d'en informer préalablement le Client.

30. Communication

Dans le cadre de la réalisation des Services, Sowatt Solutions pourrait prendre des images et des vidéos de l'ensemble des Produits et de leurs environnements.

Le Client cède tous les droits de ces images à Sowatt Solutions pour les fixer, les enregistrer et les reproduire par tous les moyens techniques connus à ce jour. Ces images peuvent donc être diffusées sur tout support choisi par Sowatt Solutions dans un but de communication.

En outre le Client autorise Sowatt Solutions à diffuser les images au public, sans limitation géographique et à durée indéterminée, en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau internet.

Par ailleurs, le Client autorise le Fournisseur à utiliser son logo dans un but de communication sur tout support choisi par le Fournisseur, sans limitation géographique et à durée indéterminée, sauf opposition écrite de la part du Client.